



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 131787

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le devenir de l'EHPAD de Trélazé dans le Maine-et-Loire. La restructuration du dispositif de soin du secteur 2 du CESAME entraînera le redéploiement du personnel de l'EHPAD de Trélazé sur la maison d'accueil spécialisée de Sainte-Gemmes-sur-Loire, et donc la fermeture de cet établissement. Pourtant, lors des réflexions préalables au contrat local de santé avec la délégation territoriale du Maine-et-Loire de l'agence régionale de santé (ARS), les difficultés que rencontre ce territoire et qui place Trélazé au 73e rang des villes les plus fragiles de France avaient été évoquées. A cette occasion, les services du Ministre avaient été alertés sur l'importance pour la commune de Trélazé de réfléchir conjointement aux problématiques liées à la santé mentale. Le choix retenu par l'administration s'est porté sur la mise en oeuvre d'un partenariat concernant les conduites addictives, enjeu également prioritaire de santé publique sur la commune. La liste active du centre de jour compte actuellement 256 patients (2 178 actes réalisés en 2011) dont 194 Trélazéens. Une étude réalisée auprès des services du CESAME positionne le quartier Grand Bellevue de Trélazé comme étant celui qui concentre la proportion la plus importante de patients du secteur psychiatrique en comparaison aux autres quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Par ailleurs, la proximité de ce centre de jour, au plus près des habitants, permet de mettre en oeuvre une médecine ambulatoire efficace, éléments essentiels à l'équilibre de ce territoire. Cette décision ne manquera donc pas d'avoir de lourdes conséquences pour la population trélazéenne notamment, et pour l'équilibre de vie de près de 400 patients à ce jour. La commune de Trélazé palliera le désengagement de l'administration du ministère en donnant une suite favorable à la demande des responsables du secteur 2 du CESAME, afin qu'ils puissent organiser une seconde permanence des professionnels du secteur psychiatrique au sein de locaux au coeur du quartier Grand Bellevue. Néanmoins, il lui demande de bien vouloir reconsidérer cette décision au regard des éléments fournis qui soulignent l'importance du maintien d'un centre de jour à Trélazé.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131787

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)